

J'ai pensé qu'il serait bon de signaler ce que devraient être à mon avis les relations entre mon bureau et les ministères. En fait, je crois qu'elles devraient être les mêmes que celles qui existent dans le secteur privé entre le contrôleur et les divisions, les succursales et les filiales d'exploitation d'une grande compagnie fortement décentralisée. C'est une opération consultative qui comprend cinq étapes fondamentales. Comme le contrôleur d'une entreprise, le Bureau du contrôleur général doit, premièrement, établir des règles de base nouvelles ou révisées conformément au mandat du Conseil du Trésor; deuxièmement, les communiquer efficacement aux ministères; troisièmement, s'entendre avec les ministères sur la façon et le moment de leur mise en oeuvre; quatrièmement, contrôler les progrès accomplis par rapport à ces ententes; et enfin, s'assurer que les mesures correctives ou ultérieures nécessaires sont prises. Cette opération en cinq étapes privilégie les communications bilatérales efficaces entre le service fonctionnel, le mien, et le service axial, les ministères. On atteindra cette efficacité dans les communications en visitant les ministères où le travail s'accomplit, afin que les connaissances de mon service soit aussi complètes que possible. Les engagements et, par la suite, la responsabilité des deux parties découlent d'ententes. Le fondement même de l'art de la gestion d'une entreprise est de s'entendre sur les buts à atteindre. A défaut d'entente, aucune convention entre les services fonctionnels et les services axiaux ne les incite à apporter des modifications.

Pour assurer ce processus consultatif, il faut que nous sachions où se situent actuellement les ministères et organismes, quels sont leurs plans et ce qui reste encore à accomplir pour rendre les politiques du Conseil du Trésor et leur mise en oeuvre plus efficaces dans les domaines de l'administration et de la planification financières et des systèmes de contrôle financier. L'établissement de ce tableau synoptique doit comprendre les domaines directement rattachés de la planification et du contrôle des opérations dont dépendent les services financiers. Pour obtenir cette base de connaissances, mon bureau entreprend un examen appelé la RPCG, c'est-à-dire la "Réforme des pratiques et contrôles de gestion".